

Édito

par Abdellatif Keddad

Ce numéro 103 du Bulletin du Pharmacien paraît sous le signe de l'action. L'Algérie franchit deux caps historiques : l'élimination du trachome et l'intégration du vaccin anti-HPV dans le calendrier national. Deux victoires qui doivent beaucoup à la mobilisation de tous les acteurs de santé. Mais notre métier évolue aussi face aux défis nutritionnels, numériques et climatiques. La Charte d'Ottawa, 40 ans après, nous rappelle que le pharmacien n'est plus un simple délivreur. Il est un éducateur, un sentinelle, un acteur de la cité. Restons vigilants, formés et engagés. La santé publique se construit au comptoir, mais aussi dans la communauté. Bonne lecture.

Média du premier groupement de Pharmaciens

Juillet 2026

N° 103

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires : Des perspectives ambitieuses et des résultats prometteurs

Le samedi 13 juin 2026 restera une date clé pour le groupe Pharma Invest. Réunis à La Coupole à Sétif, les actionnaires ont participé à une Assemblée Générale Ordinaire placée sous le signe du dialogue et de la transparence. L'événement a été l'occasion de dresser un bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025, dont les résultats confirment la pertinence de la stratégie adoptée par le groupe. Au-delà des chiffres, cette rencontre a mis en lumière une dynamique industrielle sans précédent. L'annonce phare de cette AGO a été le lancement effectif de l'unité de production moderne, marquant un tournant décisif pour l'industrie pharmaceutique nationale. En entrant en production, Pharma Invest concrétise son ambition de partici-



per activement à la souveraineté sanitaire du pays. La maîtrise de la technologie Liposomale, permettant une absorption supérieure des principes actifs, positionne d'ores et déjà le groupe comme un acteur innovant de premier plan. Fidèle à sa vision, la direction a partagé des projets ambitieux pour l'avenir. La feuille de route 2026 prévoit l'accélération du développement de nouveaux compléments alimentaires de haute qualité, renforçant ainsi l'engagement du groupe envers la santé des Algériens. Cette journée de travail et de convivialité a illustré la confiance renouvelée entre les actionnaires et l'équipe dirigeante, unis autour d'une même conviction : poursuivre la croissance et l'innovation pour faire de Pharma Invest un leader régional incontesté.

L'Algérie élimine le trachome Une victoire historique contre la cécité infectieuse

L'Algérie vient d'être officiellement reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme le 29e pays à avoir éliminé le trachome en tant que problème de santé publique, une avancée majeure dans la lutte contre les maladies tropicales ([lien](#)). Le trachome, causé par la bactérie Chlamydia trachomatis, est la première cause de cécité d'origine infectieuse dans le monde. Transmise par contact direct ou via les mouches, cette infection oculaire peut provoquer un retournement douloureux des cils qui finissent par lacérer la cornée, conduisant à une déficience visuelle, voire à la cécité. Si la maladie touche encore 97 millions de personnes dans 30 pays, l'Algérie a su inverser la ten-

dance grâce à une stratégie centenaire. Sous l'impulsion du Professeur Mohamed Aouchiche, le pays avait déployé la stratégie CHANCE de l'OMS (chirurgie, antibiotiques, nettoyage du visage, amélioration de l'environnement). Des campagnes massives de traitement et l'amélioration de l'accès à l'eau potable ont permis d'éradiquer le réservoir bactérien. « C'est un triomphe historique », s'est félicité le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. Cette validation, confirmée par des enquêtes en 2022 et un dossier soumis en décembre 2025, démontre qu'avec une volonté politique durable, l'élimination des MTN est un objectif parfaitement atteignable.

Au sommaire N°103

- ◆ Assemblée Générale des actionnaires exercice 2025
- ◆ Elimination du Trachome en Algérie : une victoire historique
- ◆ Intégration de la vaccination HPV dans le PEV
- ◆ Réunion régionale de l'HTA : ce qu'il faut retenir pour le Maghreb
- ◆ 40 ans de la charte d'Ottawa : évolution du rôle du pharmacien
- ◆ Ebola : le pharmacien en 1^{er} ligne
- ◆ Vaccination et santé mentale : quel impact

Intégration de la vaccination HPV dans le PEV Algérie Une avancée majeure pour la santé publique

Le cancer du col de l'utérus représente un défi sanitaire considérable en Algérie, avec près de 1 500 nouveaux cas diagnostiqués chaque année, dont 70 % à un stade avancé [Pr Dammene, SAMiC 2025]. Face à ce constat, le ministère de la Santé a publié un arrêté le 28 avril 2026 (JO n°36 du 17 mai 2026) introduisant pour la première fois le vaccin anti-HPV dans le calendrier national de vaccination obligatoire, complétant ainsi l'arrêté du 3 juillet 2018.

L'Algérie a fait le choix stratégique du vaccin nonavalent (9vHPV). Celui-ci protège contre 9 génotypes : les 7 types à haut risque oncogène responsables de 90 % des cancers du col, ainsi que les types 6 et 11 à l'origine des condylomes. L'arrêté prévoit une vaccination des jeunes filles âgées de 11 à 12 ans, selon un schéma à deux doses espacées de 6 mois.

Efficacité démontrée

Les données internationales sont sans équivoque : après 9 ans de programme en Australie (couverture >80 %), les infections à HPV 16/18 ont quasi disparu chez les 18-24 ans, avec une réduction de 85 % des lésions précancéreuses [Machalek 2018]. En Suède, l'efficacité en vie réelle atteint 88 % de réduction du risque de cancer invasif lorsque la vaccination est

initiée avant 17 ans [Herweijer 2016].

Sécurité et acceptabilité

Avec plus de 480 millions de doses distribuées dans le monde et 15 ans de recul, le profil de sécurité est excellent. Une méta-analyse Cochrane (2018, >73 000 femmes) confirme l'absence de risque significatif d'effets indésirables graves, et le GACVS/OMS s'est montré rassurant à plusieurs reprises.

Rôle du pharmacien d'officine

Le pharmacien est en première ligne pour :

- Informer les familles sur l'efficacité et la sécurité du vaccin, en rappelant que la contamination par HPV est très fréquente (80 % des individus) et non uniquement sexuelle (contamination cutanéomuqueuse possible).
 - Relayer la campagne nationale et encourager l'adhésion des parents.
 - Vérifier les schémas vaccinaux et les contre-indications.
- introduction du vaccin HPV en Algérie représente une opportunité historique pour réduire drastiquement l'incidence du cancer du col. Le pharmacien, acteur de santé publique, doit s'emparer de cet outil et promouvoir activement cette vaccination auprès des jeunes filles et de leurs familles.

Evaluation HTA Moyen Orient Maghreb (Evaluation des Technologie de la Santé ETS) Ce qu'il faut retenir de la réunion régionale HTA 2025

Ce que l'on peut retenir des avancées de l'évaluation des technologies de santé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de l'enseignements de la réunion régionale HTAi 2025 ([lien](#))

Les systèmes de santé de la région MENA font face à des défis majeurs (coûts croissants, maladies chroniques, gouvernance fragmentée). L'évaluation des technologies de santé y est de plus en plus reconnue comme un outil clé pour éclairer les décisions, mais son institutionnalisation reste hétérogène.

La Réunion HTAi 2025 (Tunis), organisée avec l'INEAS tunisienne, a réuni 173 délégués de 28 pays autour de trois sessions : développement régional de l'ETS, résilience des systèmes, et accès aux médicaments.

Les principales leçons que nous en retenons sont :

- L'institutionnalisation de l'ETS qui nécessite un ancrage politique, des mandats clairs et un financement durable.
- Les capacités humaines et les infrastructures de données sont des freins majeurs.
- L'ETS doit dépasser le cadre des médicaments pour inclure dispositifs médicaux, numérique et santé publique.

- Elle doit être intégrée à la gouvernance (tarification, remboursement, approvisionnement).

Les recommandations stratégiques ont été :

- Renforcer les cadres juridiques et le financement dédié.
- Développer la formation ciblée et le mentorat régional.
- Améliorer les systèmes d'information sanitaire.
- Promouvoir la collaboration régionale et l'alignement méthodologique.
- Capitaliser sur les évaluations cliniques conjointes européennes.

Il apparaît important de lier explicitement les résultats de l'ETS aux décisions de financement. Citons à cet effet, la Tunisie, les Émirats arabes unis, Oman et le Liban qui montrent des avancées prometteuses (seuils de coût-efficacité, guides méthodologiques, évaluations pour le remboursement). L'ETS apporte des gains de gouvernance (transparence, responsabilité) avant même des économies directes. HTAi continuera d'accompagner la région via un dialogue politique structuré pour ancrer durablement l'ETS dans les systèmes de santé.

40 ans de la Charte d'Ottawa 1986–2026 : Comment a été transformé le rôle du pharmacien

La Charte d'Ottawa (1986) ([lien](#)) a marqué un tournant décisif en santé publique en déplaçant l'attention du soin curatif vers la promotion active de la santé. Quarante ans plus tard, ses principes restent plus pertinents que jamais face aux défis actuels : déterminants commerciaux, numériques et climatiques de la santé. En Algérie, le pharmacien, acteur clé de proximité, peut s'approprier cette vision pour devenir un agent de changement dans sa communauté. Cet article propose une lecture pratique de la Charte à destination des pharmaciens algériens.

1. La Charte d'Ottawa : un nouveau paradigme. En 1986, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini la promotion de la santé comme la capacité des personnes à « contrôler leur propre santé et l'améliorer ». La Charte identifie cinq axes stratégiques :

1. Élaborer des politiques publiques favorables à la santé
2. Créer des environnements favorables
3. Renforcer l'action communautaire
4. Développer les aptitudes personnelles
5. Réorienter les services de santé

40 ans plus tard, ces axes sont toujours d'actualité, mais ils doivent intégrer les nouveaux défis : désinformation, influence des industries, crise climatique, etc.

2. en quoi le pharmacien algérien est concerné ? En Algérie, le pharmacien d'officine est souvent le premier – et parfois le seul – professionnel de santé accessible. Pourtant, sa formation reste majoritairement centrée sur le médicament et la délivrance curative. La Charte d'Ottawa invite à élargir ce rôle :

- Du médicament à la personne : conseiller sur l'alimentation, l'activité physique, le sevrage tabagique.
- Du traitement à la prévention : promouvoir la vaccination, le bon usage des antibiotiques, la littératie en santé (savoir comprendre et utiliser l'information sanitaire).
- De l'individu à la communauté : participer à des campagnes de sensibilisation dans les quartiers, les écoles, les mosquées.

3. Les nouveaux enjeux pour le pharmacien algérien

L'attention est attirée sur trois déterminants émergents :

a) Les déterminants commerciaux de la santé

Les industries du tabac, de l'alcool (même si moins présente en Algérie), de la malbouffe et des compléments alimentaires exercent des pressions. Le pharmacien peut être exposé à des incitations à vendre des produits peu utiles, voire nocifs. La Charte d'Ottawa rappelle que la santé n'est pas une marchandise.

b) Les déterminants numériques

Les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle diffusent des informations fausses sur les médicaments, les vaccins, ou les remèdes « miracles ». Le pharmacien doit devenir un acteur de la lutte contre l'infodémie, en vérifiant les sources et en formant les patients à l'esprit critique.

c) Le climat et la santé

L'article cite la résolution de l'OMS de 2024 sur le climat comme menace majeure. Le pharmacien peut agir : réduction des déchets médicamenteux, promotion des génériques pour limiter les transports, conseil en canicules ou en allergies liées aux changements environnementaux.

4. Des proposition d'actions concrètes pour les pharmaciens algériens.

En s'appuyant sur les cinq axes d'Ottawa, voici ce que chaque pharmacien peut faire dès demain :

Axe 1 - Politiques publiques favorables : Signaler aux autorités sanitaires les pénuries, les faux médicaments, ou proposer des actions éducatives en DRS (Directions de la santé)

Axe 2 - Environnements favorables : Aménager l'officine accessible aux personnes âgées, avec des espaces de conseil calmes et hygiéniques

Axe 3 - Action communautaire : Participer aux caravanes médicales, aux journées portes ouvertes, ou créer un groupe WhatsApp d'info santé vérifiée |

Axe 4 - Aptitudes personnelles : Organiser des ateliers de 10 min sur l'automédication responsable, la lecture d'ordonnance, ou le diabète

Axe 5 : Réorientation des services : Proposer des bilans de santé simples (tension, glycémie) et orienter vers la médecine générale sans attendre la prescription

5. Le pharmacien, un éducateur, un acteur politique local.

Comme le rappelle l'article rétrospectif, « les barrières à l'équité en santé sont profondément politiques ». Le pharmacien algérien, même sans mandat électif, peut influencer les mentalités, les comportements et les décisions locales. La Charte d'Ottawa n'est pas un texte théorique : c'est un appel à sortir de l'officine pour aller vers la cité.

Si l'on devait synthétiser un message global pour les pharmaciens, il serait : « **Le métier de pharmacien ne se limite pas à délivrer des boîtes. Il s'agit de redonner du pouvoir aux patients sur leur propre santé. La Charte d'Ottawa offre une feuille de route pour cela. Quarante ans après, la loi santé de 2018 offre une opportunité pour son application en Algérie avec les services liés à la santé de l'article 179. »**

Les membres du
Conseil d'Administration 2025

Yassine LEGHRIB, PDG

Mehdi CHEHILI, DG PID

Hichem ZOUAK, DG PIP

Hanifa Kenzai,

Samir ATTIA,

Abdelhakim MATALLAH,

Rabie ZIAR,

Leila KHENNOUF

Fariha Bellil

Aziz Adjissi

Hana Dorbani,

Ghania Filali Souadi



Pharma Invest spa

Société au capital social de

5 508 975 000 DA

Siège social

Zone Industrielle – El Eulma

Algeria

Tél : +213 36 76 12 16

Fax : +213 36 76 12 19

www.pharmainvest.dz



contact@pharmainvest.dz

Virus Ebola :

Les pharmaciens en 1ère ligne de la vigilance sanitaire

Le 17 mai 2026, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une urgence de santé publique de portée internationale suite à l'épidémie de maladie à virus Ebola (souche Bundibugyo) qui sévit en République démocratique du Congo et en Ouganda . Au 8 juin 2026, la RDC comptait 515 cas confirmés, tandis que l'Ouganda en dénombrait 19 . Si le risque d'importation en Algérie reste faible, la vigilance s'impose. Comme partout dans le monde, le pharmacien algérien est souvent le premier interlocuteur des patients. Dans ce contexte, son rôle de détection précoce est essentiel. La conduite à tenir repose un réflexe simple : Interroger systématiquement tout patient présentant une fièvre ou des symptômes évocateurs (fatigue intense, douleurs musculaires, troubles digestifs, vomissements, diarrhée) dans les 21 jours suivant un séjour en Afrique

centrale ou orientale . Les cas suspects doivent être transférés vers des établissements hospitaliers de référence. Contrairement aux souches Ebola Zaïre, il n'existe actuellement aucun vaccin ni traitement spécifique homologué contre la souche Bundibugyo . Le taux de létalité historique de cette souche est d'environ 30 % . La prévention repose donc essentiellement sur la détection précoce, l'isolement des cas et les mesures barrières rigoureuses.

Message aux officines

La préparation et la vigilance constituent les meilleurs outils pour garantir la sécurité des patients comme celle des professionnels de santé. Le pharmacien algérien doit désormais inclure cette question dans ses conseils aux voyageurs se rendant en Afrique subsaharienne, et rester attentif aux signaux faibles au comptoir.

Vaccination et santé mentale

Ce que disent les données scientifiques

Contrairement à certaines idées reçues, les vaccins ne présentent aucun risque avéré pour la santé psychiatrique, que ce soit chez l'enfant ou l'adulte. Le niveau de preuve est désormais très solide : aucune étude rigoureuse n'a démontré de lien entre vaccination et survenue de troubles du spectre de l'autisme [1]. Les allégations contraires reposent sur une étude ancienne dont les données ont été frauduleusement manipulées, aujourd'hui largement rétracté.

Bien plus, la vaccination peut jouer un rôle protecteur pour le neuro-développement. Les infections contractées pendant la grossesse – comme la rubéole – sont associées à une augmentation du risque de schizophrénie chez l'enfant à naître [2]. Maintenir une couverture élevée par le vaccin ROR (rougeole-oreillons-rubéole) constitue donc un enjeu majeur de prévention périnatale.

Chez les personnes souffrant de troubles psychiatriques sévères, les bénéfices vaccinaux sont amplifiés. Ces patients présentent une surmortalité importante liée aux infections respiratoires, favorisée par la sédation, les troubles de la déglutition liés aux psychotropes, le tabagisme et la précarité [3]. L'Organisation mondiale de la santé recommande ainsi une attention particulière à la vaccination antipneumococcique, anti-grippale et anti-Covid-19 pour cette population vulnérable [4].

Recommandations spécifiques : le vaccin antipneumococcique est indiqué chez les patients sous antipsychotiques âgés de plus de 40 ans. Sous clozapine, une surveillance de la clozapinémie est conseillée en raison d'une possible augmentation transitoire, mais la réponse immunitaire atténuée n'a pas de conséquence clinique démontrée [5].

Les équipes soignantes en psychiatrie ont un rôle clé à jouer dans le rattrapage vaccinal, souvent négligé chez les patients hospitalisés au long cours.

Références :

[1] PMC PubMed – Vaccins et autisme : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC2804766/>

[2] Prenatal infection as risk factor for schizophrenia: <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/16469941/>

[3] OMS – Santé mentale : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-disorders>

[4] OMS – Vaccination et populations vulnérables : <https://www.who.int/fr/campaigns/world-immunization-week>

[5] Collège National de Pharmacologie Médicale – <https://pharmacomedicale.org/medicaments/par-specialites/item/clozapine>